



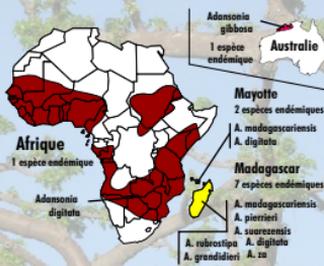
# Association INÉCOBA

Institut pour l'Etude et la Conservation du Baobab



<http://www.inecoba.fr>

L'INÉCOBA est une toute jeune association loi 1901 créée en novembre 2007 (n°W932001671, sous-préfecture du Raincy) et domiciliée à Aulnay-sous-Bois mais qui bénéficie au sein de son bureau de membres impliqués depuis de nombreuses années en France et au Sénégal dans des projets et missions autour de l'environnement et en particulier dans des actions de protection et de défense des baobabs.



**Pourquoi parler de protection ?** Plusieurs publications récentes dressent un constat alarmant de déperissement des peuplements de baobabs depuis quelques d'années au Sénégal et d'une manière plus générale en Afrique ou encore à Madagascar. En effet, certaines pratiques agricoles, pastorales ou encore liées à la pharmacopée et à l'artisanat, mettent de plus en plus en danger la survie et la régénération des forêts de baobabs. La création de cette nouvelle association s'est donc justifiée par le fait de pouvoir bénéficier au sein d'une seule et même structure de personnes compétentes, prêtes à s'impliquer d'un point de vue national et international dans des actions de sensibilisation, de protection et de communication autour de cette espèce en danger.

**Pourquoi une association française s'intéresse t'elle à cet arbre ?** Baobab rime avec Afrique, omniprésent dans les paysages de savane et Madagascar, l'île berceau de l'espèce qui réunit 7 espèces endémiques sur les 8 représentées dans le monde, bien loin donc de notre métropole... Mais hors métropole si on vous dit qu'après Madagascar, c'est Mayotte, collectivité départementale d'Outre Mer, ce petit bout de terre française qui est le second territoire en terme de biodiversité de l'espèce. Pourquoi ? Parce ce que le baobab est y représenté par 2 espèces indigènes : A. digitata et A. madagascariensis (ce dernier étant même aujourd'hui protégé par arrêté préfectoral) contrairement à l'ensemble du continent africain où l'on retrouve une seule et même espèce A. digitata. Citons aussi la Guadeloupe, où les rares baobabs encore présents sont menacés par différents projets d'aménagement. Notre association se veut aussi d'être présente pour défendre la biodiversité de nos DOM et COM bien souvent oubliés.

## Statuts de l'association INECOBA - article 2 : Cette association a pour objet :

- ◆ de promouvoir toute réflexion et toute action visant à faire connaître le baobab en France, en Afrique et plus particulièrement au Sénégal et dans le reste du monde,
- ◆ d'encourager et développer des outils d'information et de communication sur les plantes tropicales et arbres à destination des enfants, des étudiants et du grand public,
- ◆ d'encourager les étudiants et les chercheurs à développer une recherche scientifique autour des baobabs.



A ce titre, voici quelques exemples de projets, actions réalisés :

- Nous proposons depuis bientôt 3 ans un kit pédagogique Baobécole intitulé "Découverte de l'Afrique et des Baobabs". Le Kit Baobécole<sup>®</sup> est un outil pédagogique pluridisciplinaire à destination des élèves de maternelle de moyenne et grande section ayant pour objectif la découverte d'une autre culture, de nouveaux paysages, d'une faune et d'une flore typique du continent africain et en particulier les baobabs, symbole du Sénégal.
- Notre association a été sollicitée en 2009 afin d'intervenir dans le cadre de la réalisation de l'écomusée du Baobab à Mayotte qui a obtenu le soutien des différentes collectivités publiques et privées : la Direction de l'Agriculture et de la Forêt, le Conseil Général de Mayotte, le Conservatoire botanique des Mascariens, le Conservatoire du Littoral, le Comité du tourisme de Mayotte, la Fédération des associations artisanales et agricoles, l'Agence des aires marines protégées.
- Les baobabs exceptionnels (*Adansonia digitata*) des Iles de la Madeleine au Sénégal, entre conservation de l'espèce et valorisation du site par l'aménagement d'un sentier écotouristique - projet mené en partenariat avec la Direction des Parcs Nationaux au Sénégal.

## ADHESION A L'ASSOCIATION

En tant que membre actif (20 euros)

Membres actifs ou adhérents : sont membres actifs, ceux qui ont pris l'engagement de verser annuellement une cotisation dont le montant est déterminé par le Bureau de l'association. Ils ont le droit de vote à l'Assemblée Générale à condition d'être à jour de la cotisation annuelle.

En tant que membre associé (gratuit)

Membres associés : sont membres associés, ceux qui ont pris l'engagement de promouvoir et d'aider l'association dans ses activités. Ils n'ont pas le droit de vote à l'Assemblée Générale.

Nom :

Prénom :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Téléphone :

Courriel :



Association loi 1901 créée le 20 décembre 2007

5 rue Julien Mira - 93600 Aulnay-sous-Bois

Courriel : [secretariat@inecoba.fr](mailto:secretariat@inecoba.fr)

